

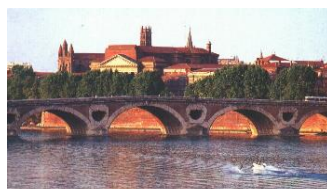
# CFTC TISSEO-URBAIN



N° 4 /11/2006



Un syndicat au service des traminots



N° 4 /11/2006

## La carrière d'un conducteur progresse beaucoup plus vite chez les jeunes

Carrière d'un conducteur DRC + Echelon par rapport au salaire d'embauche			
PLUS En %	Plus/mois En €uros	Embauche	mois X 13,80 Plus/an
+ 3,00%	47 €	6 mois	658 €
+ 9,68%	153 €	1 an	2 123 €
<b>+ 16,48%</b>	<b>262 €</b>	<b>5 ans</b>	<b>3 617 €</b>
+ 18,65%	296 €	9 ans	4 093 €
+ 22,43%	356 €	13 ans	4 923 €
+ 27,39%	435 €	18 ans	6 011 €
+ 34,75%	552 €	23 ans	7 627 €
+ 45,20%	718 €	30 ans	9 920 €
<b>+ 46,30%</b>	<b>736 €</b>	<b>32,5 ans</b>	<b>10 162 €</b>
Idem	736 €	40 ans	10 162 €

**Augmentations de salaire Sans l'accélérateur**

Les 5 premières années un jeune conducteur a une progression de 16,48 %, sur son salaire, soit + 3 617 € par an, la première année déjà il prend près de 10% + 2 123 € par an

Alors qu'un ancien conducteur de 23 ans ne prend que 11,55% en 17 ans, jusqu'à sa retraite. (46,30% - 34,75%). 0 € après 32,5 ans. Avec le DRC 2000 c'était encore pire puisque ce DRC allait jusqu'à 9 ans et plus rien pour les anciens. C'était une grave injustice C'est pour toutes ces raisons que la CFTC avait demandé un réajustement et un prolongement de la carrière du conducteur, ce que nous avons obtenu avec le DRC 2006. Ceux qui vous font croire que les jeunes sont lésés sont des menteurs, ou ont la mémoire courte, et n'acceptent pas les avancées CFTC

En union syndicale, grâce à la grève des DRC conducteurs et techniques en 2000, nous avons forcé la DG à donner

- le 205 avec 1 an d'ancienneté,
- le 208 avec 5 ans,
- le 210 avec 9 ans.

Les anciens conducteurs se sentant frustrés avec le DRC 2000.

### POURQUOI SUD EST CONTRE



En tant que ROI SUD, Je ne peux accepter ce DRC, car je ne peux pas crier « victoire SUD », pourtant il est bon !!!

Depuis que SUD est majoritaire, il attend d'avoir une grande « victoire SUD », hélas, Quand ils en ont la possibilité, il y a la guerre des chefs, et ça dépend de quel côté penche la balance, il suffit de voir au CE, il y a au moins 6 secrétaires.

**Pendant ce temps la liste des victoires CFTC continue de s'allonger.**

**La CFTC est encouragée par de nombreux traminots à continuer dans cette voie.**

### POURQUOI LA CGT EST CONTRE

La CGT, c'est leur devise, ils ne signent jamais rien, sauf le dernier accord d'intéressement, « 0 € », ils sont toujours « contre » tout.

Par contre, ils acceptent tous de prendre les augmentations signées par les autres syndicats. Il leur est possible de refuser le DRC individuellement !

# Rappel des 3 négociations Du **DRC 2006** conducteurs

La première négociation du DRC, c'était + 1 point et + 3 points avec les critères aggravants, sans toucher aux 9 premières années, **cette proposition a été rejetée par l'ensemble des syndicats.**

**Deuxième négociation :** la direction nous proposait le 217 en fin de carrière avec critères aggravants, sans toucher aux 9 premières années.

**Dernière négociation et ultime proposition de la DG,** sous la menace de la grève au premier décembre :

Les critères créés en 1992 signés par un des 2 délégués syndicaux SUD et consolidés en 2000, mais jamais signés par la CFTC, **sont revus à la baisse.**

**Le critère grève est décompté au temps réel comme la maladie:**

**1 jour de grève ou un jour de maladie = 1 jour de retard de DRC.**

La Direction refusant de toucher à ce critère mis en place depuis 1992, **voir tract N°3 CFTC**

## L'ACCÉLÉRATEUR DU DRC :

Il a été créé spécialement pour le **DRC 2006**, certains pourront en bénéficier, les autres ne seront pas pénalisés. **Où est le problème ???**

Il comprend les critères :

Absence (maladie ou grève)

Accidents corporels en tort.

Avoir au moins 75 % de la PIBC en 4 ans.

Ces conducteurs pourront gagner 2 ou 4 ou 6 ans, ils pourront avoir le 220 à 17 ans au lieu de 23 ans, les jeunes conducteurs pourront avoir le 212 à 11 ans au lieu de 13 ans.

Actuellement la Direction, annonce que plus de 150 conducteurs sont concernés. **Pourquoi les priver de l'accélérateur, alors que ça ne pénalise pas les autres conducteurs ?**

## AUTRE VICTOIRE CFTC

**Pour la première fois la Direction accepte de prendre en compte les reclassés qui ont les**

Années requises de conduite, ce qui n'a jamais été fait ni en 1992, ni en 2000.

**SUD a la possibilité  
de dénoncer le DRC 2006  
sans vous faire perdre d'argent  
pourquoi ne le fait-il pas ?**

En tant que roi,  
c'est la première  
fois que je suis  
mis en  
minorité par mes  
lieutenants !!!



**ROI SUD**

**J'ai 2 solutions:**  
Faire perdre de  
l'argent aux  
conducteurs ! Ou  
faire perdre de  
l'argent aux  
conducteurs ?  
**Dur, Dur, d'être  
roi !!!!**

SUD vous appelle à faire grève, et à perdre de l'argent inutilement alors qu'ils ont un autre moyen moins coûteux pour vous :

SUD « **MAJORITAIRE** », peut dénoncer cet accord du DRC 2006 ; Ca ne fera rien gagner aux jeunes et ça fera perdre des centaines d'€uro à 700 conducteurs!!!! Car la proposition DG sera caduque.

**Pour la CFTC les négociations pour le reste du personnel ne sont pas finies :**

Il reste le DRC technique, la CFTC s'alignera sur les positions du syndicat majoritaire des services techniques : la CGT.

Ensuite la négociation du DRC administratif, et celui des agents du métro qui sont restés sur la touche.

## **MODALITÉS DE LA GRÈVE**

**Pour faire aboutir**

**Les autres revendications CFTC**

- Conditions de travail sur les lignes 12 et 33
- Primes samedi et dimanche.
- **DRC** contremaîtres et chefs d'équipe.
- **DRC** administratif
- L'injustice sur le 10<sup>e</sup> échelon (Jour ou %)
- les conducteurs commerciaux
- La tenue des OTCM

**Vous pouvez faire le temps de grève que vous voulez du vendredi 0h au lundi 24 heures.**

**La retenue sur salaire Se fera au temps réel.**

**Pour tout renseignement**

**05-62-11-29-87**